

Le Constitutionnel.

E. GERIN—Redacteur en chef.

DIEU ET LA PATRIE.

L. A. BERGERON—Imprimeur.

Volume III.

Trois-Rivières, Lundi, 13 Mars 1871.

Numéro 120.

Adresses d'Affaires.

A. L. DESAULNIERS, Avocat,
Bureau et résidence, rue Hart.

McDOUGALL & HOULISTON, avts.,
Bureau, rue du Platon.

MAILHOT & LABARRE, avocats,
Bureau rue Bonaventure.

DÉSILETS & PANNETON, Avocats,
Bureau rue St. Joseph, résidence de M. Panneton. Ces Messieurs suivront les circuits des comtés d'Yamaska et de Maskinongé.

A. B. CRÉSSE, Avocat,
Bureau rue Royale, à sa résidence privée.

P. A. BOUDREAU, Avocat,
Bureau et résidence, rue Bonaventure, près de l'Eglise paroissiale.

L. G. BOURDAGES, Avocat,
Bureau et résidence, rue Bonaventure.

J. B. L. HOULD, Avocat,
Bureau coin des rues Notre-Dame et Bonaventure.

J. B. O. DUMONT, Avocat,
Bureau rue Alexandre.

SEVÈRE LOTTINVILLE, Avocat,
Bureau rue Bonaventure.

L. D. PAQUIN, Avocat,
Bureau rue Bonaventure. M. Paquin suit aussi régulièrement le circuit de la Rivière du Loup.

A. TURCOTTE, Avocat,
Bureau rue des Champs.

Z. BARIL, Avocat,
Bureau coin des rues St. Pierre et Bonaventure.

ULD. BELLEMARE, Avocat,
Bureau rue Notre-Dame, près de l'Eglise paroissiale.

PHREM DUFRESNE, Avocat,
Bureau rue Notre-Dame, dans la bâtisse occupée par MM. Dufresne & Frère, libraires.

A. E. GERVAIS, Avocat,
Bureau rue Craig, même bâtisse que le "Constitutionnel."

J. F. V. BUREAU, Avocat,
Bureau coin des rues St. Pierre et Bonaventure, ancienne résidence de feu Étienne Tapin, près de l'Eglise paroissiale.

ALEXIS L. DESAULNIERS, Avocat,
Rivière du Loup.

O. CARON, Avocat,
St. François du Lac.

DR. E. GERVAIS,
Bureau rue des Champs, vis-à-vis la rue Royale.

T. E. NORMAND, Notaire,
Bureau rue Craig, Syndic Officiel en vertu de l'acte concernant la faillite 1864.

L. A. CAMIRAND, Notaire,
Bureau rue Craig, même bâtisse que le "Constitutionnel."

GEO. E. HART, Notaire,
Bureau rue des Forges.

EZEKIEL M. HART & FILS,
Courtiers, Agents et Collecteurs, etc.,
coin des rues Notre-Dame et Alexandre.

G. B. HOULISTON & CIE, Courtiers,
Bureau rue Platon.

JOS. DE NIVERVILLE, Huissier,
Rue Bonaventure.

P. E. VEZINA, Huissier,
Trois-Rivières.

BENONI LASSALLE,
Percepteur du Revenu de l'Intérieur, du district de Trois-Rivières, tient maintenant son bureau rue Notre-Dame, en arrière du magasin de M. Godfroi Lassalle.

J. BARNARD, Arpenteur Provincial,
Tient son bureau chez son père, rue des Champs.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ.

Montréal, le 5 Mars 1871.

Monsieur,

La présente est pour vous engager à vous associer au mouvement catholique qui s'opère dans le monde entier pour obtenir l'intervention de tous les gouvernements en faveur du Patrimoine de St. Pierre, afin qu'il soit restitué à son Souverain légitime.

A cette fin, je vous envoie une copie de l'Adresse qui doit être présentée à Sa Majesté la Reine Victoria pour la supplier d'intervenir auprès des autres Puissances, afin d'assurer à ses sujets catholiques les droits qu'ils ont à l'indépendance du Chef Suprême de l'Eglise.

Des assemblées publiques se tiennent en ce jour à Québec pour donner aux catholiques de la capitale l'occasion d'exprimer leur opinion à ce sujet.

Je désire qu'il s'en fasse aussi dans les diverses paroisses de la ville et de la campagne dans ce Diocèse. Il sera facile, je pense, de trouver des orateurs qui se feront un bonheur de prouver par leurs paroles, comme par leurs actions, leur final attachement au Père commun. Nos zélés surtout qui ont fait déjà tant de sacrifices pour ce qu'ils appellent avec complaisance une *bonne cause*, se trouveront heureux de pouvoir élever la voix dans une circonstance si solennelle, pour témoigner hautement de leur entier dévouement pour une cause qu'ils ont tant désiré de faire triompher, au prix même de leur sang.

Mais il n'y a pas de temps à perdre; car quoique nous n'ayons pu commencer à nous mettre à l'œuvre qu'à près Québec, nous devons être en état de terminer nos opérations en même temps, afin que nos Adresses puissent être expédiées simultanément avec celle de la Métropole.

Comme le mois de St. Joseph et les prières du Carême vous donnent occasion de rencontrer vos paroissiens plusieurs fois la semaine, il vous sera facile d'organiser une démonstration pour le quatrième dimanche de Carême au plus tard. Vous pourrez profiter de ces divers exercices pour mettre vos paroissiens au courant de ce dont il est question et les préparer à signer l'Adresse à la Reine, le jour que vous aurez choisi pour cela.

Dans le cours de la semaine, les journaux vont probablement commencer à reproduire les discours qui vont se prononcer à ce sujet à Québec et ailleurs. Il vous sera facile de les faire circuler dans la paroisse et même d'en faire donner lecture dans les maisons d'école et dans les maisons particulières, si vous n'y voyez pas d'inconvénient.

Les esprits ayant été ainsi bien préparés, vous pourrez inviter vos paroissiens à signer l'Adresse en question, à l'issue de la grande Messe et des Vêpres dans le lieu que vous trouverez le plus convenable pour cela.

Les feuilles ci-jointes vous sont adressées pour que les signatures y soient recueillies, sur un seul côté, d'une manière uniforme et avec propreté, pour que toutes les listes puissent être ajustées les unes aux autres et adressées à la Reine. Ces feuilles devront être renvoyées à l'Evêché d'ici au 26 mars courant.

Tout cela doit s'accomplir pendant que nous faisons le beau mois de St. Joseph, pour saluer avec bonheur le titre de *Patron de l'Eglise Catholique*, que le St. Siège vient de lui conférer. Espérons que ce fils de tant de rois de Juda rétablira la royauté du Vicaire de Jésus-Christ, et que le glorieux Epoux de la Vierge Immaculée rétablira le *Royaume de Marie*, la France, qui s'est toujours montrée si dévouée pour sa reine, sa mère et sa protectrice. A cette fin, répétons à chaque exercice du mois de St. Joseph cette invocation: *Sacrae Joseph, Catholicae Ecclesiae Patrono, ora pro nobis.*

Je suis bien cordialement,

Monsieur,

Votre très humble et tout dévoué serviteur,

† IG. EV. DE MONTREAL.

A Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

Nous, les soussignés, sujets Catholique de Votre Majesté, dans le Diocèse de Montréal, Province de Québec, Puissance du Canada, approprions respectueusement de votre Trône, pour vous assurer de notre profond et sincère attachement à votre Couronne, ainsi qu'à l'Empire Britannique, dont les destinées vous sont confiées. Nous demandons en même temps la permission d'exposer humblement à Votre Majesté :

1. Que comme chrétiens nous protestons contre l'usurpation des Etats-Pontificaux par le Roi Victor Emmanuel, parce que c'est la violation directe et évidente du précepte divin qui défend de convoiter et de prendre le bien d'autrui.

2. Que comme catholiques, nous protestons, avec les deux cents millions de nos coreligionnaires répandus dans l'univers, contre cette atteinte à notre liberté religieuse, dans la personne du Chef de notre Religion, qui a besoin de liberté et d'indépendance, pour pouvoir remplir efficacement la mission que nous croyons lui avoir été confiée par Jésus-Christ.

3. Que comme sujets britanniques, nous protestons encore contre cette acte de spoliation violente exécuté sous des circonstances si iniques et d'après un principe tellement contraire aux lois fondamentales de toute société constituée, qu'il s'agit du devoir du gouvernement de punir, comme coupable de haute trahison, tout citoyen qui voudrait l'invoquer à l'égard de Votre Majesté.

4. Que comme membres d'une société civilisée, nous protestons contre cet attentat au droit sacré de la propriété, sans laquelle aucune société ne peut ni se maintenir, ni prospérer.

5. Que comme membres de la famille humaine, nous protestons contre cette violation du droit des gens; violation qui détruit dans leur essence tous les traités entre peuples et peuples, et anéantit toute sécurité, en posant la force pour règle suprême du droit.

En conséquence, nous prions humblement Votre Majesté d'intervenir au nom de la justice, de la liberté, de la propriété, de l'ordre et du droit des gens, auprès des Puissances de l'Europe, afin de faire restituer au Pape la souveraineté de Rome et des provinces dont il a été violemment et injustement dépossédé.

Et vos suppliants ne cesseront de prier.

Province de Québec, Mars 1871.

M. Paul de Cassagnac adresse la lettre suivante au *Messenger du Midi*:
Forteresse de Cosel, 2 février.

Monsieur le rédacteur en chef,

L'indépendance que je salue chez vous, sous l'empire, n'a pas dû désertir vos colonnes, et votre honorable journal, si répandu dans ma chère région méridionale, voudra bien accueillir cette lettre, qui vous vient d'un soldat prisonnier, bien plus que d'un homme politique.

J'apprends qu'une feuille belge, reproduite par plusieurs feuilles françaises, annonce que "je suis parfaitement en liberté et que l'on m'attend à Genève pour activer le foyer de conspiration bonapartiste."

Depuis cinq mois, monsieur, j'habite la forteresse de Cosel, sur la frontière polonaise, c'est le pénitencier militaire de la Prusse. Une casemate, cinq pieds carrés de promenade, et la défense absolue de communiquer avec les soldats prisonniers, voilà les seuls faveurs que m'a voulu ma haine bien connue par l'Allemagne. Il est juste d'ajouter que, depuis deux jours, j'ai la permission de loger dans une chambre et de m'y garantir, à mes frais, des rigueurs excessives d'un climat glacial. C'est l'unique voyage, l'unique déplacement qu'on puisse me reprocher.

Pour ce qui est de mes conspirations bonapartistes, il m'est facile de répondre :

Quand j'ai signé mon engagement de simple soldat il m'était aisé d'occuper une situation moins périlleuse et moins vulgaire. Comme bien des gens du régime impérial et du régime républicain, j'aurais pu m'éviter de partir le sac au dos, et mettre entre les balles et ma poitrine une fonction

quelconque. Mes amis, MM. Jérôme et de Palikao venaient d'arriver au pouvoir, et c'était le moment où jamais de se livrer à ces petites curées de places qui tentent si fort les natures humaines de tous les partis. Mais du moment où l'ennemi foulait le sol de la France, je ne me reconnais plus le droit de faire la moindre politique, et, à l'heure où j'ai l'honneur de vous écrire, je pense de même.

Et d'ailleurs, à quoi bon conspirer? Le rôle de l'empereur est irrévocablement fini; le rôle du prince impérial ne saurait commencer encore. La France n'a besoin ni d'un vieillard ni d'un enfant. Il lui faut un bras vigoureux, un bras de fer qui la pienne, étendue qu'elle est sur terre et qui la remette debout. Ce bras, je le bénirai, qu'il surgisse de droite ou de gauche.

Au milieu des ruines de mon pays, je n'ai plus de passion dynastique, je n'ai que la passion patriotique et française. Je servirai l'ordre loyalement, quelque soit son nouveau représentant, et je continuerai d'être l'implacable ennemi du désordre.

J'ignore si la France rappellera les Bonaparte; mais ce rappel je ne le souhaite pas, le jugeant fatal peut-être et tout au moins prématuré pour cette dynastie que j'aimerais toujours.

Il est possible que je combatte le gouvernement qui va venir, mais ce sera loyalement et au grand jour. La conspiration est un mode qui me repugne et qui dénote l'impuissance. — Où qu'elle ait lieu, vous ne m'y verrez jamais!

Veillez agréer, etc.

PAUL DE CASSAGNAC,
zoutve prisonnier.

L'INDEMNITE DE GUERRE.

Peu de nos lecteurs, nous en sommes sûr, ont, en lisant les conditions du traité de paix conclu entre la France et la Prusse, cherché à se rendre compte de l'énormité de la somme que représentent les cinq milliards de francs que la France devra payer à la Prusse. Un de nos amis qui a eu la curiosité de peser et mesurer le magot nous transmet à ce sujet quelques chiffres que nous co-ordonnons volontiers.

Un milliard de francs, c'est comme qui dirait mille millions, ou dix fois cent millions de francs. Pour qu'un chiffre écrit représente un milliard, il faut qu'il ait neuf chiffres à sa droite (1,000,000,000). Ceci posé, voyons ce que peuvent bien peser cinq milliards de francs, en pièces d'un franc en argent. Cent francs pesant une livre, mille francs peseront dix livres, dix mille francs cent livres, cent mille francs mille livres, un million de francs dix mille livres, dix millions de francs cent mille livres, cent millions de francs un million de livres, un milliard de francs dix millions de livres, enfin cinq milliards de francs cinquante millions de livres.

Cinquante millions de livres, c'est un très joli poids, comme on va voir. Supposons que la France put et voulait verser d'un seul coup cette somme, en pièces d'argent, dans la caisse prussienne, et qu'elle prit le parti de l'expédier à Berlin dans des chariots attelés chacun d'un cheval capable de porter deux mille livres, il ne faudrait pas moins de 26,000 chariots, comme on peut s'en assurer en divisant le poids total de la somme par le poids alloué à chaque cheval. On peut voir par la même très simple opération qu'il faudrait un convoi de chemin de fer de 2,500 chars pour transporter à Berlin les cinq milliards, en donnant à chaque char la charge de 20,000 livres pesant.

Autre calcul.
Treize francs juxta posés à plat les uns à la suite des autres font une longueur d'un pied. En divisant 5,000,000,000 par 13 on aura 384,615,384 représentant la longueur en pieds qu'occuperaient cinq milliards de francs ainsi disposés en ruban. En divisant ce chiffre par le chiffre 17,600 qui représente le nombre de pieds que contient la lieue commune de France, on trouvera que le ruban atteindrait la longueur énorme de 21,853 lieues.

Troisième calcul :

Supposons les cinq milliards de pièces d'un franc superposées, c'est à dire disposées en une seule colonne. Il faut environ 220 pièces pour faire une colonne d'un pied. Parant de cette donnée, on trouve, par un calcul très simple, que les cinq milliards de pièces, posées à plat, les unes sur les autres, feraient une colonne de 1,278 lieues de hauteur. Juché au sommet de ce piédestal, M. de Bismark ne serait visible qu'avec l'aide du phénoménal télescope de lord Rose.

Dernier calcul :
On sait maintenant assez ce que c'est que cinq milliards de francs. Si on est curieux de savoir de quel poids l'indemnité va peser sur la population française, hommes, femmes et enfants compris, voici :

La population actuelle de la France étant d'environ quarante millions d'habitants, en laissant de côté la population des portions du territoire français que le traité de paix fait passer aux mains de la Prusse, l'indemnité représente une charge de 125 fr. ou \$25 par tête. Et si on tient compte du fait que plus de la moitié de la France est dévastée, on pourra se faire une idée de la triste position que fait au peuple français le traité de paix.

LA RESERVE DES METIS.

L'ordre en conseil réglant le mode d'arpentage et de vente des terres publiques dans la province de Manitoba, contient ce qui suit relativement à la réserve des 1,400,000 acres, en faveur des métis :

1. Tout métis résidant en la province de Manitoba lorsqu'elle fut transférée au Canada, le 15 juillet 1870, et tout enfant d'aucun métis résidant, aura droit à une part des 1,400,000 acres.

2. On donnera au mot résidant la signification la plus étendue possible.

3. Aucune condition d'établissement ne sera imposée aux octrois faits aux métis, conformément à l'acte cité plus haut, et il n'y aura pas d'autre restriction dans la manière de disposer de leurs terres que celles établies par les lois de Manitoba.

4. Le Lieutenant-Gouverneur de Manitoba désignera les cantons qui seront réservés pour les métis.

5. La superficie de la province étant de 9,005,000 acres, équivalant à 360 cantons de 23,040 acres chacun, il faudra 60 townships pour former les 1,400,000 acres.

6. La manière de diviser ces terres sera la suivante :

A. S'il n'en existe pas déjà, il sera fait un recensement exact de la population pour constater qui sont ceux qui ont droit à une part de la réserve.

B. Le nombre d'acres revenant à chacun sera déterminé par ce recensement.

C. Le nombre et l'étendue des lots étant déterminés, les terres choisies par le lieutenant-gouverneur seront réparties en conséquence.

7. Les ayant droit âgés de 18 ans ou plus recevront leurs patentes sans délais inutiles, et les mineurs en arrivant à cet âge de 18 ans.

8. Les réclamations enregistrées, quand le réclamant meurt avant l'âge de 18 ans et sans pouvoir obtenir une patente, seront regardées comme propriétés immobilières et passeront en la possession de qui de droit suivant les lois civiles en force dans la province de Manitoba. Il n'y aura pas de distinction de sexe dans l'octroi des lots.

Lorsqu'on supprime à un arbre une branche vive ayant atteint une grosseur de plusieurs pouces, il est très important, surtout si c'est un arbre à fruit, de préserver la section coupée du contact direct avec l'air; de peur, vu d'une enveloppe protectrice, le bois est sujet aux inconvénients suivants: l'exposition du soleil et les alternatives d'humidité et de sécheresse le font fendiller en peu de temps et en préparent la décomposition; une loule d'insectes, attirés par la sève qui hâte la récente blessure, et trouvant en cet endroit un bois plus tendre à attaquer, viennent s'y fixer et en hâtent la putréfaction. En outre, la sève descendante, rencontrant une issue, s'accumule tout autour de la

branche coupée, et finit par former un bourrelet circulaire peu agréable à l'œil. La cire à greffer des jardiniers pare très-bien à ces inconvénients; mais outre qu'on ne l'a pas toujours sous la main, il faut encore, pour en faire usage, se donner l'embaras de la faire fondre et savoir l'appliquer convenablement.

Voici un autre moyen préservatif beaucoup plus facile à mettre en pratique, et donnant d'excellents résultats. Il consiste tout simplement dans l'emploi de cendre commune de bois, qu'on hamecte d'eau, de manière à en faire une bouillie épaisse. On en frotte avec une brosse ou un tampon d'herbe la partie encore fraîche coupée où a été enlevée la branche. Cette cendre pénètre si bien entre tous les interstices des fibres ligneuses, que la pluie même, en glissant sur le bois qui en est frotté, n'en enlève que la partie superficielle et en laisse toujours une couche suffisante. Ce simple enduit protecteur empêche le bois de se fendiller, et sa nature alcaline éloigne les mille insectes qui, sans cette précaution, seraient venus attaquer l'arbre en cet endroit. — *Gazette des Campagnes.*

Nous avons raconté les horribles péripéties du naufrage de la *Sèvre* et de l'explosion de la cartonnerie de Dunkerque. Les journaux de France nous apportent aujourd'hui les détails suivants d'une terrible catastrophe qui a eu lieu entre Ollioules et Bandol sur le chemin de fer de Lyon à la Méditerranée.

On lit dans le *Toulonnais* :
A neuf heures et demie du matin, une épouvantable détonation s'étant produite dans la direction du gofle de la Seyne, on avait cru, un instant que les ateliers de la pyrotechnie venaient de sauter en faisant de nombreuses victimes.

Mais on était loin de soupçonner l'affreuse vérité: c'était le train express arrivant de Marseille qui venait d'être anéanti par l'explosion de projectiles renfermés dans plusieurs wagons placés au centre du train.

Le sinistre ayant eu lieu sur un point où la voie est encaissée entre deux tranchées dites de la Gorguette d'une élévation de 12 à 15 mètres, il y a eu en même temps commotion et projection.

Le désastre a été complet et terrible sur les 22 wagons qui composaient le train, 12 ont été brisés, et les 10 autres sont en lambeaux; les rapports évaluent à 200 le nombre des victimes, dont 63 ont été foudroyées sur place.

La violence de l'explosion a été telle, que le ballast de la chaussée a été bouleversé sur une longueur de plus de 150 mètres, et sur une profondeur de cinq à six centimètres; les rails ont disparu et les toitures des maisons de campagne placées à plus de mille mètres du lieu sinistre ont été effondrées.

Un grand nombre des morts et quelques blessés ont eu les yeux arrachés de leur orbite, tous généralement ont la figure criblée d'éclats de vitres et de bois.

La catastrophe a eu lieu entre les gares de St. Nazaire et d'Ollioules, au moment où le train marchait à toute vapeur; le chef mécanicien, resté seul debout au milieu de cette catastrophe, s'est précipité sur la voie après avoir arrêté le train, afin d'ouvrir les portières; mais au lieu de voyageurs, il ne trouva plus que des cadavres défigurés.

Le dévouement du corps médical et des populations a été sublime et à la hauteur de la gravité de la catastrophe.

A deux heures de l'après-midi, tous les blessés étaient passés et évacués sur les hôpitaux.

A Saint Nazaire, la population a témoigné particulièrement d'un dévouement digne de tous éloges; une ambulance a été immédiatement organisée, dans laquelle un grand nombre de blessés ont reçu les soins les plus empressés.

Pendant toute la soirée de dimanche, notre ville a été dans un état de consternation indescriptible, et la gare a été envahie par une foule de gens affolés qui étaient à la recherche d'un parent ou d'un ami.

On ne connaît sans doute jamais la cause qui a provoqué ce sinistre, car il ne peut être attribué qu'à la fatalité; mais il y a un fait matériel

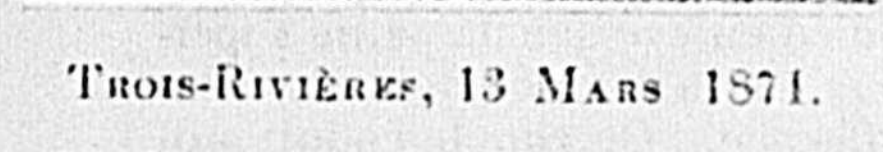
incontestable qui doit être sévèrement qualifié: c'est d'avoir introduit des wagons de munitions au centre d'un train de voyageurs.

L'enquête expliquera sans doute cette coupable préférence, qui a rendu le désastre aussi complet que possible.

Le train de secours rentrée en gare dimanche soir a ramené tous les cadavres recueillis sur la voie ferrée.

Après les avoir déposés dans une salle réservée de l'hospice civil, on a pu commencer lundi matin les formalités nécessaires pour constater leur identité.

Le bureau du Constitutionnel est maintenant Rue Craig, à quelques pas de la Rue du Platon.



TROIS-RIVIÈRES, 13 MARS 1871.

Ottawa, 9 mars 1871.

La discussion sur l'arbitrage a été écartée encore une fois. M. Dorion insistait pour présenter ses résolutions et faire décider à la chambre s'il ne serait pas à propos que la confédération assumât la dette des provinces de Québec et Ontario, quitte à dédommager la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick.

M. Dorion a profité de la circonstance pour faire un long discours sur l'illégalité de la décision Gray-McPherson et les inconvénients que cette question financière pouvait produire dans la province de Québec.

Après le discours de M. Dorion, Sir George Cartier a soulevé la question d'ordre et l'orateur a maintenu l'objection.

Mais M. Dorion ne se laisse pas décourager pour si peu. Il revient de nouveau devant la chambre avec une proposition demandant qu'une adresse soit votée à Sa Majesté pour obtenir des amendements à l'Acte Fédéral conformes aux résolutions qu'il a déjà présentées.

M. Dorion espère par ce moyen forcer la chambre à se prononcer carrément sur la question de l'arbitrage.

Les autres affaires marchent assez tranquillement. Le bill des élections a subi sa deuxième lecture. Il est question maintenant de proposer une infinité de modifications.

M. Tremblay a donné avis d'une série d'amendements qui ont surtout pour objet d'introduire le vote au scrutin secret. Ces amendements sont à peu près certains d'être remis sur la planche pour les sessions futures.

Les députés en général sont extrêmement satisfaits du budget, d'abord à cause du surplus que nous avons et à cause des améliorations publiques que le gouvernement encourage avec une ardeur digne des plus grands éloges.

Une querelle fort peu édifiante est survenue entre M. McDougall (l'ex-gouverneur) et le sénateur Miller. Il s'agissait d'une affaire de mince importance, du canal St. Pierre, dans l'île du Cap Breton.

M. McDougall, en parlant de cette affaire, a trouvé de faire des allusions blessantes à M. Miller. M. Miller a riposté dans le Sénat avec une ardeur visible et M. McDougall s'est levé avec indignation avant hier soir pour déclarer qu'il vengerait ces privilèges de la Chambre des Communes en faisant vider les galeries, la première fois que M. Miller s'y monterait.

tion qui siège à Washington sont toujours fort encourageantes. M. Paquet a demandé comment il se fait que les volontaires de Berthier n'ont pas été payés pour les jours de drill, l'été dernier; Sir George Cartier a répondu que la compagnie de Berthier, capitaine Gagnon, a présenté un compte de \$50,00 que le gouvernement ne peut recevoir. Qu'on remarque bien que les officiers militaires n'ont rien à voir en tout cela.

Ottawa, 13 mars 1871. (Spécial au Constitutionnel.)

Sir Francis Hincks a fait, vendredi, son discours sur le budget. Sir A. T. Galt blâma les dépenses et proposa un vote de non-confiance qui a été rejeté par 91 contre 35; majorité du Gouvernement: 56. Aujourd'hui, a lieu la discussion sur l'arbitrage; demain est le jour fixé pour la nomination des élections du Haut-Canada.

On nous apprend que M. N. Faucher de St. Maurice, un de nos écrivains les plus distingués, se porte candidat aux prochaines élections locales pour le comté de Lotbinière. Décidé à mettre sa conduite d'accord avec ses principes M. Joly refuse positivement de conserver le double mandat. Nous savons de source certaine que M. Joly donne son appui à M. Faucher, ce qui assure à celui-ci une élection facile.

Dans le comté de Joliette, M. le Dr. Lavallée sera probablement réélu par acclamation. M. Grandchamp a peut-être en des velléités de candidature, mais nous croyons qu'aujourd'hui il a du comprendre que la lutte serait vaine. M. Lavallée est un des députés les plus indépendants par principe et par caractère.

Dans le comté de Berthier, le Dr. Paquet cherche à s'allier avec M. Octavian Cathbert pour combattre son ancien ami le Dr. Moll. Mais M. Paquet ferait bien de prendre garde à lui, M. Moll pourrait bien aussi de son côté faire des alliances qui inquiéteraient ceux qui tiennent à l'opposition.

M. Dugas a fait le tour du comté de Montcalm et il offre de nouveau ses services, mais M. Jos. Dufresne, député fédéral, songe à prendre les deux mandats et M. Dufresne est un joueur redoutable.

M. Paquet, député du comté de Berthier à la chambre fédérale, et M. Godin, député de Joliette à la même chambre, ont entrepris une campagne électorale un peu d'avance. Ils tâchent d'exploiter la question du chemin de fer du Nord, mais d'une singulière façon. Ils font signer des pétitions dans toutes les paroisses de leurs comtés, demandant au gouvernement fédéral de venir en aide à l'entreprise.

Par ce moyen, disent ces messieurs aux cultivateurs, vous vous sauvez de la taxe, vous n'aurez pas besoin de souscrire vous-mêmes. Ce ne sont là du reste que des intrigues d'élection et nous espérons que les électeurs intelligents de ces deux comtés y mettront bon ordre.

Dans les comtés unis de Drummond et Athabaska, la difficulté sera entre M. Laurier et M. Hemming. On proposera probablement à M. Laurier d'attendre les élections fédérales, M. Senécal et M. Hemming promettant M. Hemming n'appartient pas au même parti politique que M. Senécal, mais ils sont liés par des intérêts communs dans le chemin de Drummondville et Sorel.

Dans Mégantic, il paraît que M. Irvine va promettre de ne point se porter candidat aux élections fédérales et qu'à cette condition il sera élu unanimement pour la chambre locale.

Dans le comté d'Yamaska, M. Chs. Gill est toujours le candidat qui paraît avoir le plus de chances de succès. On assure en même temps que M. Fortier songerait à se retirer de la vie publique.

Dans le comté de Portneuf, le Dr. LaRue est à peu près sûr de sa réélection.

Compagnie du gaz de Trois-Rivières USINE À GAZ, Trois-Rivières, 13 fév. 1870.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires a eu lieu aujourd'hui, au bureau de la Compagnie, à dix heures, avant-midi. James McDougall, Ecr., au fauteuil.

Le Président ayant lu l'avis de convocation de cette assemblée, le rapport des Directeurs pour l'année écoulée fut alors lu.

Rapport des Directeurs à la dix-septième assemblée annuelle des actionnaires de la Compagnie du Gaz de Trois-Rivières. Les Directeurs ont le plaisir de rencontrer de nouveau les actionnaires de cette Compagnie et de leur soumettre le résultat des opérations de la dernière année.

L'usine continue en bon état et la production du gaz a été abondante et d'une qualité qui a donné satisfaction aux consommateurs.

La consommation pendant l'année écoulée a été un peu plus considérable que celle de l'année précédente, malgré la diminution causée par un accident survenu à un de nos plus grands consommateurs, et a rapporté un profit net de près de dix par cent sur le capital payé.

Les Directeurs ont déclaré un dividende de six par cent sur les profits des opérations de l'année dernière, jugeant de nouveau qu'il est désirable de retenir la balance comme fonds de réserve.

Les Directeurs reconnaissant le zèle et l'activité avec lesquels le gérant, M. Alexandre McPherson, s'est acquitté de ses devoirs, et en considération des longs et fidèles services qu'il a rendus à cette Compagnie, ils recommandent qu'un don gratuit de deux cents piastres lui soit fait.

Le rapport des Auditeurs et le bilan des affaires de la Compagnie vous sont soumis. Le tout est respectueusement soumis.

JOHN HOULISTON, Président.

Messieurs, Ayant examiné les livres de la Compagnie du Gaz de Trois-Rivières, nous faisons rapport qu'ils sont corrects.

Nous sommes, Messieurs, Vos obts. Serviteurs, L. E. GERVAIS, Auditeurs. F. STOBBS.

Sur quoi, sur motion de James Shortis, Ecr., secondé par A. McKelvie, Ecr., il est résolu: Que les rapports qui viennent d'être lus, soient reçus, adoptés et publiés en la manière ordinaire.

Messrs. F. Stobbs, et L. E. Gervais furent alors nommés Auditeurs pour l'année courante.

Proposé par George Baptist, Ecr., secondé par James Shortis, Ecr. Que les remerciements des actionnaires sont dus au Président et aux Directeurs pour leurs services pendant l'année écoulée.

Le Président, John Houliston, Ecr., informe l'Assemblée que se sentant incapable par suite de son âge avancé, de remplir convenablement les devoirs de Directeur, il refusait une nouvelle réélection, et sur motion de J. N. Bureau, Ecr., secondé par James Shortis, Ecr., il est résolu: Que les actionnaires apprennent avec regret que John Houliston, Ecr., Président de cette Compagnie, par suite de l'affaiblissement de sa vue, se sent incapable de continuer à agir comme Directeur, et, à cette occasion, ils offrent leurs remerciements à M. Houliston pour les services importants qu'il a rendus à cette Compagnie pendant les dix-sept années qu'il a été Directeur et qui, par son expérience et ses talents administratifs, a contribué pour une part si large à placer cette Compagnie dans l'état de prospérité où elle se trouve actuellement.

Messrs. F. Stobbs et J. Shortis ayant été nommés pour prendre le scrutin, on procéda au ballottage pour l'élection des Directeurs, et les Messieurs suivants furent élus: G. B. Houliston, James McDougall, Alex. Baptist, S. Demoulin et D. G. LaBarre, Ecrs. James McDougall, Ecr., ayant laissé le fauteuil, et J. N. Bureau, Ecr., l'y ayant remplacé, il fut proposé par G. B. Houliston, Ecr., secondé par Geo. Baptist, Ecr.

Que les remerciements de cette assemblée sont dus à Jas. McDougall, Ecr., pour ses services comme Président de cette assemblée.

ALEX. MCPHERSON, Secrétaire. A une assemblée subséquente des Directeurs, G. B. Houliston et Alex.

Baptist, Ecr., furent élus Président et Trésorier. ÉTAT DU REVENU ET DES DÉPENSES.

ACTIF ET PASSIF DE LA Compagnie du Gaz de Trois-Rivières.

Table with 2 columns: Item, Amount. Fonds Capital payé: \$19,650.00; Comptes ouverts: 766.74; Montant de gaz, Coke et goudron vendu: 6,122.28.

A RÉDUIRE: Charbon et chaux dépensés: \$1,800.12; Salaire du géant etranger des chauffeurs: 1,963.39; Réparations aux bûches: 303.99; Escompte: 272.60; Intérêt: 28.15; Assurance: 95.00; Aggrandissement des bûches: 76.97; Dettes perdues: 479.4,245.01.

Table with 2 columns: Item, Amount. Balance au compte de profits et pertes: 2,399.33; 4,220.65; Avant: \$20,000.00; Argent en main: 894.67; Effets en mains: 2,144.41; Comptes ouverts: 1,244.91; \$24,653.39.

LE DÉSARMEMENT EN FRANCE.

Une dépêche de Bordeaux annonce que le gouvernement a ordonné que les gardes nationaux mobilisés soient immédiatement renvoyés dans leurs foyers.

Cet ordre a déjà été exécuté au Havre. On télégraphie de cette ville que les gardes mobiles et les gardes nationaux ont été licenciés. Des le 3, on travaillait à combler les fossés creusés au tour du Havre pour protéger les approches des ouvrages de défense.

La presque totalité des soldats qui composent l'armée de la Loire vont être renvoyés dans leurs foyers. Il en sera de même, assure-t-on des troupes qui se trouvent à Paris. Mais on se demande ce que le gouvernement fera des quatre cent mille prisonniers qui vont être mis en liberté par les Allemands. Reconstituera-t-on que les cadres, pour mettre un terme aux évasions, charges du budget de la guerre? Le gouvernement n'a pas fait connaître ses intentions. Peut-être demandera-t-il à l'Assemblée nationale de lui tracer sa ligne de conduite.

Pour le moment, nous ne pouvons faire que des suppositions à cet égard; mais nous souhaitons vivement qu'on n'hésite pas à décréter l'armement de toute la nation. Si nous voulons que la France se relève promptement, préparons nous dès aujourd'hui. Adoptons le système suisse. Que tout citoyen devienne un soldat habitué au maniement des armes, l'Armée permanente n'a pas su protéger le pays; qu'elle cède la place à la nation armée. Là est le salut.

Le Gaulois donne les détails que voici sur la proclamation du résultat du vote de Paris à l'Hôtel de Ville: A 4 heures et quart le public a été admis dans la salle Saint-Jean, où les membres de la commission ont pris place.

M. Dubail, président, a ouvert la séance aux cris de: Vive la République! et M. Charles Loiseau a procédé à la lecture du procès-verbal, puis à l'appel des quarante-trois députés élus et des principaux candidats.

A l'appel du nom de M. Thiers, un murmure s'est fait entendre sur quelques bancs, murmure auquel M. Loiseau a répondu en invitant les auditeurs à respecter les suffrages publics.

Au nom de M. Jules Favre, nouveaux élus. Bravos au général Ulrich. Rires à MM. Jules Simon et Ernest Picard.

Après la lecture de ces noms, cent trente environ, M. le président se lève pour proclamer les députés élus. Un citoyen se lève et s'écrie: Je demande que le nom de Blanqui soit prononcé.

Il a été appelé, reprend M. Dubail. Non, riposte la salle toute entière; au nom de nos députés d'électeurs, nous demandons l'appel du citoyen Blanqui!

M. le président agit sa sonnette; l'auditeur obstiné élève la voix. Répétez le nom et que cela finisse! crie une voix. M. Dubail répond avec fermeté: On a lu tous les noms et je ne déférerai pas à une injonction privée. (Nouveau tumulte.) Enfin M. le président reprend la parole et dit: Laissez d'abord lire les noms des élus après quoi le nom réclamé sera répété.

On lit les quarante-trois noms des députés de la Seine, puis on revient à Blanqui, dont le chiffre de voix est de 52,359, et la séance est levée aux cris de: Vive la République!

Le service anniversaire de feu C. L. P. Giroux, Ecr., M. D., sera chanté demain, à la cathédrale, à 8 hrs A. M. Les parents et amis sont priés d'y assister.

FAITS DIVERS.

On dit, à Saint-Hyacinthe, que M. Bachand ne se présentera pas, aux prochaines élections.

Un correspondant du Chronicle, dit avoir observé, vendredi soir, un bel arc-en-ciel, au-dessus du fleuve. Il a duré de 5 à 8 minutes, et s'est graduellement évanoui.

Nous apprenons que la consécration de Mgr. Taschereau sera présidée par Mgr. Lynch, archevêque de Toronto. Il sera assisté de Messieurs Lafliche et Larocque.

Mgr. Lang-vin fera le sermon de circonstance. Courrier du Canada. La couleur du nouveau drapeau allemand sera un mélange de bleu, de noir, de rouge et de doré. Le bleu représentera la piété du vieux Guillaume et la cuirasse blanche de son ministre. Le noir représentera les mauvais desseins qu'ils ont formés, et la politique infamale qu'ils aiment. Le rouge représentera le sang versé pour satisfaire leur ambition et enfin le doré représentera l'or volé qu'ils ont rapporté de leur campagne.

Les allemands veulent dire ce qu'ils sont jusque dans les plis de leur drapeau, dont l'ensemble nuancé représentera à merveille leur caractère nuageux — nuage bleu, nuage noir, nuage rouge et nuage doré, pour tous les temps et toutes les heures du jour.

Il y a trois jours, à l'ambulance de Rucil, un jeune breton de la garde mobile, au moment de rendre l'âme, fit un suprême effort, se souleva sur sa couche et d'une voix forte et solennelle, il dit: «Jesus-Christ vaincra... Jesus-Christ Notre-Seigneur. Oui il vaincra, son règne arrivera sur la terre... Mon Dieu, que votre règne arrive! que votre volonté soit faite!... » Sa voix s'éteignit et il expira.

Il y avait là diverses sortes de gens bien éloignés des pensées religieuses: mobiles de 48, francs-tireurs de Paris, etc. Ils se regardèrent étonnés, quelques-uns émus jusqu'aux larmes. D'autres découvrirent leur front, saluant involontairement cette âme qu'ils semblaient voir monter au ciel, et un long et respectueux silence régna dans la salle.

Le même jour, dans une autre ambulance, on amputait les deux jambes à un soldat blessé d'un éclat d'obus. La double blessure était affreuse, et l'opération fut longue et formidable. Le soldat, garçon de vingt et quelques années, vendue subit le terrible traitement sans donner aucun signe de faiblesse, ne disant que ces mots: «Mon Dieu, pardonne! Mon Dieu pardonne pour la France et pour moi!»

Nous entendons encore la voix du témoin qui racontait le fait tout à l'heure; nous voyons ses yeux pleins de larmes et l'illumination de son visage, qui nous rendait mieux que ses paroles l'impression de cette sérénité sublime.

LOUIS VEUILLOT. Paris-Journal avait mis en avant la candidature de M. Louis Veillot. Celui-ci publie dans l'Univers un lettre pour décliner l'offre qui lui est faite. M. Veillot n'a jamais sollicité, dit-il, et ne pense pas solliciter jamais le mandat électoral. En tout cas, il ne voudrait pas représenter Paris. Il n'a pas ce qu'il faut pour cela, et Paris n'a pas ce qu'il faut pour qu'il le représente.

Au surplus, M. Veillot est pour l'abstention dans les circonstances actuelles: «Je suis captif, je prends le bénéfice amer de ma captivité. Je me délivre de signer cette paix. Je payerai, je porterai humblement mon titre dont j'étais trop fier, et je jette mon vote oisif à côté de nos soldats prisonniers.»

LES VICTIMES DU BOMBARDEMENT. On lit dans le Temps, de Paris: On a fait la récapitulation des pertes que la population civile a subies durant les vingt-deux jours de bombardement. En somme, Paris a perdu 31 enfants, 23 femmes et 53 hommes; soit 107 personnes tuées sur le coup, et de plus, une partie des 276 blessés, qui n'ont survécu que peu de temps à leurs blessures. Parmi ces 276 blessés, on compte 36 enfants, 92 femmes et 148 hommes.

Le Français contient les extraits suivants des professions de foi publiées par trois candidats de la Corse: M. Severin Abatucci. Je tiens à déclarer que je reste ce que j'ai été

profondément attaché à la France; et plus que jamais dévoué à la dynastie impériale. Mes sentiments pour les Bonaparte puiseraient, au surplus, une nouvelle force dans les outrages qu'on leur prodigue et dans les calomnies que l'on répand contre eux.

M. Conti. En votant pour un des serviteurs les plus dévoués de l'empire, la Corse prouvera que le malheur courageusement supporté la touche encore plus que le prestige du pouvoir et l'éclat du trône.

M. Gavini. Je protesterai hautement contre la déchéance de l'empire proclamée sans droit par les députés de Paris après la violation du Corps législatif; et dans le cas où mes efforts seraient inutiles, je demanderai avec énergie l'appel au peuple, afin qu'il se prononce lui-même directement, en toute liberté, sur le maintien d'une dynastie sortie de notre île, et pour laquelle mon dévouement égale le vôtre.

Il est déjà rumeur qu'un cas ou l'Hon. M. Tilley serait nommé Lieutenant-Gouverneur de la Colombie Anglaise, il aura pour successeur l'Hon. M. Smith, M. P. pour Westmoreland ou M. Belton, député pour Charlotte.

On écrit de Paris au Daily News, le 19: Plusieurs journaux ont fait observer que le territoire actuel de la France est fixé par le traité signé en 1815 au congrès européen, et qu'il ne peut être par conséquent modifié que par un autre congrès. Ce n'est pas une simple question d'honneur ou d'amitié que les puissances ont décidée en 1815. Elles ont souscrit un contrat en vue d'un intérêt positif formellement exprimé dans le préambule du traité, afin d'établir une paix durable par une juste répartition des forces entre les puissances. Or, si l'équilibre européen établi en 1815 doit être altéré par la Prusse, tout traité qui pourrait être signé actuellement serait nul et de nulle valeur de plein droit.

TERRIBLE ASSASSINAT.—Un crime atroce a été commis à cinq mille de Porterville, Californie. Une dame Jesse Bonnelle a été trouvée assassinée avec deux de ses enfants. Ce sont deux enfants appartenant à la même famille, et une jeune fille nommée Miss Adama qui ont découvert les cadavres. La mère avait le corps percé de trois balles; on avait tué les enfants avec un couteau; l'un de ces infortunés avait à la tête une affreuse blessure; l'autre avait le ventre ouvert et ses entrailles couvraient en partie le bras de sa mère, sur le cadavre de qui était couché. L'indignation des habitants à la nouvelle de ce crime abominable ne saurait se décrire. Courrier de l'Illinois.

ACCIDENT DE NEIGE.—Il est vraiment déplorable que les propriétaires ou locataires ne prennent pas plus d'attention sur l'état des toits de leurs maisons. Hier, il est arrivé plusieurs accidents, qui sans être fatals, ont été graves et sont dus à une négligence que nous pouvons qualifier avec raison de cruauté. Notamment devant une maison de la Rue Bade, une pauvre femme a été renversée par un éboulement de neige et de glace qui lui a mis la figure tout en sang, c'était vraiment pénible à voir cette malheureuse victime de l'insouciance. Un autre personnel a aussi, environ 2 heures auparavant, été jetée à terre, dans la Rue St. Jean. Que ceux à qui incombe la tâche de veiller à la sûreté publique exécutent leur devoir avec la plus grande sévérité, sinon nous les tiendrons responsables de tels accidents. Il est vraiment dangereux de circuler dans les Rues de la ville. Courrier du Canada.

HAVRE DE REFUGE.—On écrit ce qui suit à la date du 7 mars: Le Havre du Bic est libre de glaces depuis le 10 février. Le Havre de Rimouski est encore couvert de glaces et ne sera pas accessible avant la mi-avril, si la débâcle ne se fait pas plus d'une heure que d'habitude.

REÇU: 3000 Gall. WHISKEY "high wine" de la célèbre distillerie de GOODERHAM & WORTS, En Tonne et en Quarts, A VENDRE PAR LE SOUSSIGNÉ A BON MARCHÉ O. CARIGNAN. Trois-Rivières, 10 mars 1871 119

A Lower, Cette belle propriété située à l'Est du Couvent, appartenant à l'Honorable Juge A. Lafontaine, maintenant occupée par J. P. Gaudet, Ecuyer, pour les conditions, s'adresser au soussigné. V. GUILLET. Trois-Rivières, 3 mars 1871. 3f

100 ACTIONS dans la "Société Minière de Woburn" sont offertes en vente. Cette mine est composée d'or et d'argent.

S'adresser à Bécancour, à SÉVÈRE LEDUC, Ecr. 8 Mars 1871. 3m—118

Avis Public.

LE SOUSSIGNÉ informe respectueusement le public que, devant abandonner le commerce au printemps, il vendra

PAR ENCAN,
Le 15, 16 et 17 Mars 1871,
TOUT CE QUE CONTIENT

SON STOCK
CONSISTANT EN
Marchandises Sèches,
Groceries,
&c., &c., &c.
A. BRUNEL.
Batiscan, 1 mars, 1871.

MOULINS
ET
**Belle propriété
A VENDRE
A Yamaska**

Le soussigné demeurant maintenant à Montréal, offre en vente à bonne composition sa belle propriété à Yamaska, consistant en une magnifique maison en brique à deux étages, avec allonge aussi en brique, très bien finies, hangars, remises, écuries, laiteries, etc., etc.
De plus un lot de six bâtisses formant semoulin à vapeurs savoir: Moulin à farine à deux moulages avec place pour une troisième, deux moulins à cardes, un foulon, une presse un moulin à bardeau sur les derniers plans, complet avec scies pour couper et fendre les billois, etc., etc. Un magnifique engin à vapeur de 22 forces et po à l'automne dernier. Boutique de forge, à fer et à bois. Le tout presque neuf et bâti sur un emplacement situé au milieu du village sur le bord de la rivière et à environ 50 pieds du nouveau chemin à lisse.
On peut ajouter à ces moulins des scieries pour planches, boîtes, etc., etc.
Que l'on soit convaincu que le tout est dans le meilleur ordre et est à vendre à très bas prix, conditions faciles et bons titres.
S'adresser par lettre à

OVIDE J. PARADIS,
Propriétaire.
Boite 6394 Post-Office,
Montréal.

P. P. P. P. P. P. P.

Vue parfaite produite,
en se procurant une paire de
Lunettes Perfectionnées
DE
Lazarus & Morris
Lunettes perfectionnées, vues parfaites

Les raisons particulières pour lesquelles ces lunettes sont préférées à toutes autres, sont:
Qu'elles ne fatiguent pas les yeux,
Qu'elles n'enflamment pas les yeux,
Qu'elles n'affaiblissent pas les yeux,
Qu'elles n'obscurcissent pas les yeux,
ET
Qu'elles fortifient les yeux,
Qu'elles préservent les yeux.
Elles ne requièrent pas de changement.
Elles sont parfaitement achromatiques.
effet elles sont les seules lunettes perfectionnées que l'on puisse se procurer

W. A. J. WHITFORD,
Seul agent pour Trois-Rivières.

A VENDRE.

UN coffre-fort (safe) Kershaw.
Conditions faciles.
T. E. NORMAND,
Trois-Rivières, 14 Oct. 1870. 5

ACTE DE FAILLITE DE 1869
Dans l'affaire de
JOSEPH GÉLINAS, commerçant, de la paroisse St. Boniface, dans le comté de St. Maurice.

FAILLI.
Une première feuille de dividende a été préparée, sujette à objection jusqu'au 21e jour de mars prochain, après quoi ce dividende sera payé.

T. E. NORMAND,
Syndic.
Trois-Rivières, 24 février 1871.

AVIS.

J'ai l'honneur d'informer le public que j'ai quitté mon commerce de DÉTAIL, à dater d'aujourd'hui, et que M. ADOLPHE BALCER, de NEW-YORK, est mon successeur dans cette branche.

Il me reste encore l'agréable devoir de remercier les Dames et Messieurs de la ville et du district, pour l'encouragement et la confiance qu'ils ont bien voulu m'accorder depuis tant d'années, et j'espère et souhaite qu'ils voudront bien l'accorder aussi à mon successeur.

HENRY M. BALCER.

D'après l'avis ci-haut, le Soussigné,

ADOLPHE BALCER,

à l'honneur de soumettre au public qu'à partir de ce jour, il a pris possession du magasin de M. HENRY M. BALCER.

Son récent séjour à New-York, une longue suite d'années passées à Paris, ses relations multipliées avec les meilleurs fabricants et exportateurs d'Europe et des États-Unis, le mettent à même de continuer la ligne de

Chapeaux & Pelleteries

avec tous les avantages requis et il s'efforcera par tous les soins et le bon vouloir possible de s'accommoder au meilleur goût du jour et à toute demande qu'on voudra bien lui soumettre.

Il a apporté avec lui de New-York, un vaste assortiment de CHAPEAUX en FEUTRE et en LAINE, qui par leur véritable bon marché et leur bon goût défient toute compétition.—Tel que: Toulon, Bordeaux, Richelieu, Gladstone, Thiry, Courte, Convey, Darby, Navigator, etc.

Le vapeur *Caspian* arrivé à Portland, a pour lui à bord plusieurs cents douzaines de Chapeaux de Panama, Paille, Glisse, Toile, Marseille, etc.,

Pour le printemps et l'été.

Le magasin va être remis à neuf et une visite au nouvel établissement est respectueusement sollicitée.

ADOLPHE BALCER.

8 mars 1871.

CADEAUX A BON MARCHÉ

NOEL ! NOEL !

Jour de l'An !



Vente d'un assortiment considerable de

**Montres d'or, Montres
d'argent, et autres
Bijouteries de
prix,**

SAM. MCCLUNG.

**N. B.—Le tout sera vendu au-
dessous du prix courant.**

Trois-Rivières, Décembre 1870.



**Denechaud & Dagneau,
Rue du Platon,
Epiceries et Provisions.**

M. James Shortis étant retiré des affaires, les soussignés profitent de la circonstance et de la saison des affaires d'automne pour appeler l'attention des acheteurs sur leur assortiment de
FARINES, VINS, THE,
LARDS, LIQUEURS DIVERSES, CAFE,
POISSONS, VINS DE MESSE, TABAC,
JAMBONS, BIERE, CIGARES,
BISCUITS, COGNAC, SUCRE et MELASSE,
&c., &c., &c.

Et invitent respectueusement les gens de la ville et de la campagne à faire une visite à leur magasin.

Denechaud & Dagneau.

Louis Bourk,

HUISSIER et COLLECTEUR, résidant à St. Stanislas, Comté de Champlain.

A Louer,

La terre au Passage, actuellement occupée par M. JEAN DAVID—Possession le 1er Mai prochain.

S'adresser à
I. C. HART,
Rue des Forges.

Avis.

JE donne avis que le quinze février courant j'ai été nommé curateur à la succession vacante de feu Jacques Raymond Baby, en son vivant de St. Pierre les Bequets, et que toutes personnes endettées envers la dite succession ou ayant des réclamations contre elle sont requises de payer en mes mains ou de me produire leurs comptes et réclamations sous un mois de cette date.

FÉLIX BEDARD, N. P.,
Curateur.
St. Pierre les Bequets, 15 fév. 1871.

Acte concernant la faillite 1869.

Dans l'affaire de
NAPOLÉON DUFRESNE, marchand-épicer, de la cité de Trois-Rivières,
FAILLI.

Le soussigné a déposé au greffe de cette Cour un acte de composition et de décharge exécuté par les créanciers, et le vingt-huitième jour de Mars prochain, il s'adressera à ladite Cour pour obtenir une ratification de la décharge par la effectuée

N. L. DENONCOURT,
Procureur ad litem.
Trois-Rivières, 17 février 1871. 110

Pierre Prince,
HUISSIER,
BÉCANCOUR,
Agent collecteur pour ce district.

M. Prince se chargera de toutes collections de billets, comptes, etc., qu'on voudra lui confier.
15 février 1871. 3m

Soumissions

Pour une Maison d'École.

DES soumissions cachetées adressées au soussigné, seront reçues jusqu'à MARDI soir le 21 courant pour la construction de la MAISON D'ÉCOLE DISSIDENTE.

On pourra voir les plans et les spécifications au magasin de M. LANIGAN, rue du Platon.

On ne s'engage pas à recevoir nécessairement la plus basse ou même aucune soumission.

ALEX. HOULISTON,
Sec.-Trés. T. D. S.
Trois-Rivières, 10 février 1871.

ON DEMANDE

Un bon cardeur pour faire marcher un moulin à cardes au mois de mai prochain, ainsi que pour prendre soin d'un moulin à fouler, presser, raser, teindre, etc., etc., au moulin du (Sud-Ouest.) Nicolet.

Nicolet, 28 Janvier, 1871.

J. B. SCOTT.

A Vendre.

TROIS terres à St. Maurice et une à Ste. Flore, pour argent comptant ou à crédit.
T. E. NORMAND,
Trois-Rivières, 14 Oct. 1870. 56

PHARMACIE A VENDRE.

UNE pharmacie complète, bien assortie, à vendre à des conditions faciles.

S'adresser à
J. C. ROUSSEAU,
Rue des Forges.
Trois-Rivières, 17 oct. 1870. 57

ACTE DE FAILLITE 1869.

Dans l'affaire de
NAPOLÉON DUFRESNE, marchand-épicer, de la cité de Trois-Rivières,
Failli.

Je, soussigné, T. E. Normand, de la cité de Trois-Rivières, ai été nommé Syndic dans cette affaire.

Et avis est par le présent donné que le failli susdit a déposé à mon bureau un acte de composition et de décharge, exécuté par ses créanciers, tel que requis par la loi, et à moins qu'opposition ne soit faite au dit acte de composition et de décharge dans les 3 jours juridiques après la dernière insertion de cet avis, les 3 jours expirant JEUDI le seizième jour de Mars prochain, j'agirai d'après les clauses et conditions du dit acte.

T. E. NORMAND,
Syndic,
Trois-Rivières, 17 février 1871.

The.

300 caisses:
Japon, Impérial, Young Hyson,
tous première qualité.

En vente chez
JAMES SHORTIS.

Café.

Mocha, Java, et autres.
En vente chez
JAMES SHORTIS.

Cassonade.

De Porto-Rico, très-brillante en boucauts et en quarts.

En vente chez
JAMES SHORTIS

Vins.

Bordeaux, Bourgogne, Malaga, Colis.

PORTO ET SHERRY.

200 caisses.

CHAMPAGNE.

25 paniers.
En vente chez
JAMES SHORTIS.

Brandy.

Hennessey, Otard-Dupuis, et autres,
200 caisses.

En vente chez
JAMES SHORTIS.

Rhum blanc.

5 tonnes, qualité supérieure.

En vente chez
JAMES SHORTIS.

Whiskey de Montréal

25 tonnes.
En vente chez
JAMES SHORTIS.

Poisson.

300 quarts de morue et hareng.
En vente chez
JAMES SHORTIS.

Fleur.

1,200 quarts de fleur. 100 quarts double xx, pour pâtisseries.

En vente chez
JAMES SHORTIS.

Porter de Londres, Bière de Montréal et de Québec.

En vente chez
JAMES SHORTIS.

Biscuits.

100 boîtes assorties.
En vente chez
JAMES SHORTIS

Melasse et Sirop.

En tonne, demi-tonne et barrique.
En vente chez
JAMES SHORTIS.

Raisin.

300 boîtes.
En vente chez
JAMES SHORTIS.

Saumon frais en boîte.
Tomate do do
Marinades.
Homards.

En vente chez
JAMES SHORTIS.

Salsepareille de Bristol.

25 caisses.
En vente chez

J. SHORTIS

F. X. GAUTHIER, avocat,
Rue Notre Dame, porte voisine de la brairie de MM. Dufresne, frères,

**MANUFACTURE de LAINE
D'Yamachiche.**

LES actionnaires de la manufacture de laine d'Yamachiche sont par le présent notifiés qu'un quatrième versement de 20 pour cent sera payable le ou avant le 15 mars prochain.

Par ordre,
CHARLES LAJOIE,
Gérant
Yamachiche, 7 février 1871. 106

A VENDRE,

DEUX PIANOS,
de 7 Octaves chaque; ils sont presque neufs.

S'adresser à
J. U. RITTER,
RUE PLATON.
Trois-Rivières, 20 Décembre 1870. 83

A Vendre.

UN emplacement avec maison en brique dessus construite sur la rue Bonaventure.
T. E. NORMAND.
Trois-Rivières, 14 Oct. 1870. 56

**Demenagement,
au 1 Mai.**

Le soussigné se hâte d'informer ses pratiques et le public en général que le 1er mai prochain il transportera son magasin rue Notre-Dame, dans le magasin autrefois occupé par T. LAMB, voisin de la librairie de M. F. STOBBS.

C. J. Rousseau,
RUE DES FORGES,
Coin de la nouvelle Halle aux denrées.

EPICERIES

DE CHOIX,

Pour la ville, les campagnes et les chantiers,

Provisions,

Vins et Liqueurs

de toutes sortes.

J. C. ROUSSEAU.
Trois-Rivières, 22 fév. 1871. 112

Avantage Rare !

FRIGON & FRERE,
Rue Notre Dame,

Les soussignés, voulant se départir de leur Stock vendront

D'ici au Printemps,

LE FONDS DE MARCHANDISES

DE LEURS

DEUX MAGASINS

A DES PRIX

EXTRAORDINAIREMENTS REDUITS.

Ces effets, achetés aux

Meilleures Conditions, sont tous d'EXCELLENTE QUALITÉ et forment l'ASSORTIMENT le plus CONSIDÉRABLE et le plus VARIÉ en fait de

D ps,
Tweeds,
Casimires,
Doeskins,
Pilots,
Winceys,
Etoffes à Robes,
Cobourgs,
Plaids,
Mérinos français,
Soie unie et cordée,
Casimires à chemise,

Flanelles,
Couvertures en laine,
Couvrepieds blancs et couleurs,
Coton Jaune,
Indiennes,
Guillaume,
Shirtings, etc., etc.

CLAQUES en boîtes au même prix qu'à Montréal, avec un escompte,

HARDES de toutes sortes,
CHAUSSURES de toutes grandeurs.

N. B.—Les personnes qui veulent se prévaloir de cet avantage feront bien de venir de suite, afin de profiter de l'assortiment.

Pas de Second Prix.

Au Sud-Est de la Rue Notre Dame, à l'Enseigne du

PAVILLON ROUGE,
Et au Nord-Ouest, à l'Enseigne du

PAVILLON BLEU.
Frigon & Frere.
Trois-Rivières, Janvier, 1871.

A VENDRE,

10. Le lot No 28 dans le 4 rang St. Etienne.
20. Le lot no. 26 do. 5 do. St. Etienne.
30. Une terre à Yamachiche, sur la grande riviere Yamachiche, de 3 arpents sur 25, voisins: Louis Gonzague Grenier et J. B. Reniere au nord-est et Severé Gagnon au sud-ouest.
40. Une terre à Yamachiche du côté sud de la Grande-Riviere, de 14 arpents sur 25 arpents; voisins: Louis Gonzague Grenier au nord-est et Severé Gagnon au sud-ouest.
McDOUGALL & HOULISTON, Trois-Rivieres, 21 Jan. 1871. 49

VIENNENT D'ARRIVER, Par le dernier voyage du Gaspé,

62 qrts. d'huitres,

CHEZ Felix Decoteau, RUE DU PLATON.

Acte de Faillite de 1869, ET SES AMENDEMENTS.

CANADA: PROVINCE DE QUEBEC, District de Trois-Rivieres.

Dans la Cour Supérieure

Dans l'affaire de EDOUARD ALAIN, marchand, de la Paroisse de St. Luc, dans le District de Trois-Rivieres,

et FAILLI. TANCREDE SAUVAGEAU, ECUIER, Syndic.

AVIS est par le présent donné que, MARDI, le vingt-huit de Mars prochain, à dix heures de l'avant-midi, ou aussitôt que conseil pourra être entendu, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

Trois-Rivieres, 4 janvier 1871. 88 L. Gd. BOURDAGES, Proc. aditem du Failli.

MAGASIN D. D. FRIGON, 1850 ÉTABLI DEPUIS 1850, RUE MOTRE - DAME.

La Republique Francaise

Se maintiendra longtemps, à condition que chaque famille soit munie d'une machine à coudre du genre des

Little Wanzer Sewing Machine

comme celles qu'on voit chez M. D. E. FRIGON, et qui viennent d'avoir deux premiers prix à l'Exposition de Montréal, après en avoir remporté plusieurs autres aux Expositions précédentes. Ce sont incontestablement les meilleures machines à coudre.

Le soussigné désire en même temps informer le public qu'il a toujours en mains un assortiment varié de

Hardes Faites,

de marchandises sèches de tout genre, draps, casimires, flanelles, couvertures de laine, marchandises de goût, chaussures pour dames, messieurs et enfants, chaques en feutre, cirages, chapeaux de toutes les sortes etc.

D. E. Frigon. Trois-Rivieres, 19 sept. 1870. 45

Arrivée et Depart des Malles

POUR L'HIVER.

A commencer du 25 Nov. 1870, jusqu'à nouvel avis, les malles arriveront et se fermeront à ce bureau, comme suit:

Table with columns: Arrivée, Départ. Rows 1-7 listing arrival and departure times for mail to various locations like Montréal, Québec, etc.

Pepinière DE Bartlett Bryant, Derby, Vermont,

ETABLIE EN 1854.

Cette pépinière couvre 25 acres de terre et renferme plus de 1,000,000 de plantes diverses et arbres fruitiers de premier choix, entre autres des

POMMIERS de première qualité, propres au climat du Canada.

On peut acheter des plantes de ces pommiers en s'adressant à

G. B. R. DUFRESNE, Agent pour le dist. de Trois-Rivieres, Rivé Nord du St. Laurent. Trois-Rivieres, 11 janvier 1870.

Certificat: Stanstead, 18 décembre 1870.

MONSIEUR, J'ai le plaisir de vous introduire J.-G. Elder, agent pour la Pépinière de M. Bryant, de Derby, Vt. Ces arbres fruitiers sont très en renommée dans cette partie du Canada et dans tout l'Etat du Vermont, dont le sol et le climat se rapprochent tant du nôtre.

Une expérience de 16 ans dans cette espèce de culture, aussi bien que le choix des espèces les mieux adaptées pour notre sol et notre climat, le recommandent surtout. J'ai l'honneur &c., M. McAULY, l'Pre.

La "Canada,"

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE Etablie en 1847.

Capital souscrit, (tout retenu et employé en Canada), \$1,000,000
Rerenu annuel, 300,000
Réclamations payées depuis 24 ans, 700,000

LA SEULE COMPAGNIE CANADIENNE D'ASSURANCE SUR LA VIE AUTORISÉE PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL.

Ses taux sont plus bas que ceux des Assurances Anglaises ou Américaines, et le fait que

LA "CANADA," a, dans le pays,

Un Capital et des Polices

pour un montant plus élevé que toutes les Assurances Anglaises et Américaines atteste suffisamment la préférence du public pour une institution Canadienne bien connue et son rapide progrès est une preuve satisfaisante de la popularité de ses principes et de sa manière de conduire les affaires.

Des agences sont établies par toute la Confédération ou l'on peut obtenir toutes les informations, de même qu'en s'adressant à

M. DONALD MURRAY, Agent général pour la Province de Québec, 181 Rue St. Jacques, Montréal.

P. S. — On recevra des applications de la part de personnes énergiques désireuses de représenter la Compagnie pour Trois-Rivieres et les Comtés environnants. Adressez avec les références comme susdit. Pour un homme recommandable, la Compagnie ferait probablement des arrangements pour payer la taxe imposée par la municipalité.

COMPAGNIE Du Chemin de Fer du Nord,

AVIS.

DES OFFRES seront reçues par le soussigné, jusqu'au VINGT de MARS prochain (inclusivement), de personnes compétentes pour remplir la charge d'INGENIEUR EN CHEF de la dite Compagnie.

A. H. VERRET, Secrétaire. Québec, 10 février 1871. 106

COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU

La Provinciale,

Les personnes qui désirent s'assurer à cette compagnie, peuvent s'adresser au soussigné, rue Notre-Dame.

GODF. LASSALLE, Trois-Rivieres, 27 janvier 1871. 101

J. C. H. CRAIG, MARCHAND.

EXCOGNURE DES RUES NOTRE DAME ET DES FORGES.

ETABLISSEMENT considérable de marchandises d'étape et de goût; grande variété de draps et casimires, flanelles, grande variété de gants, rubans, parasols et fleurs artificielles etc.

Medecins à patentes et parfums les mieux choisis.

Trois-Rivieres, 1 juin 1870. 1

Imprtant! !

L. E. GERVAIS, A L'ENSEIGNE DU



Rue Notre Dame.

Le soussigné étant décidé de diminuer considérablement son stock d'ici au premier avril, vendra

Le fonds de son Magasin, valant plus de \$25,000.00 à des prix

EXTRÊMEMENT RÉDUITS.

Ce stock est le plus considérable qu'il y a en cette ville et consiste en

- Draps de pilot, Draps fins, Etoiles à manteau, Whintneys et Flanelles, Tweeds canadiens, Wineys, Plaids, Mérinos français, Cobourgs, Convertes, Cozonades, etc., etc. Toutes les étoiles à robes seront vendue à un grand sacrifice.

L. E. GERVAIS, Trois-Rivieres, 18 Janvier 1871.

Chaussures! Chaussures!

M. CHS. ROBITAILLE,

MARCHAND DE CHAUSSURES, Rue du Platon,

Remercie ses amis et le public de l'encouragement qu'ils lui ont donné et les informe qu'il vient d'agrandir son établissement, afin de pouvoir, s'il est possible, les servir encore mieux que par le passé.

Il a ajouté à son établissement un MAGASIN et une BOUTIQUE DESELLIER

Et un magasin de cuir.

Que les acheteurs fassent une visite à son établissement, et ils seront contents. M. Robitaille peut vendre en gros à meilleur marché que les marchands de Montréal. Trois-Rivieres 6 Juin 1870. 3

Venez-voir!

HISTOIRE DE TROIS - RIVIERES.

La première livraison vient de paraître. Elle renferme 126 pages et 3 gravures tirées hors texte. — On s'abonne chez:

- Ms. Dufresne, frères, libraires Trois-Rivieres; B. Maureault, notaire; Gently; M. le Dr. Dufresne; St. Stanislas; M. A. Lord; Yamachiche; E. Senecal, imp.-éditeur; Montréal; M. J. Tassé, (la Mine); St. Maurice; M. le Dr. Grenier; St. Maurice; M. E. Brassard, Avocat; Sorel; M. T. E. Normand; Cap de la Magdeleine; P. Z. Cormier; Sherbrooke; Dr. Lacerte; Yamachiche; M. L. D'Argy; St. Zéphirin de Courval; M. F. X. St. Arnaud; Ste. Geneviève; E. M. Hart, courtier; Trois-Rivieres; G. B. Houliston do. do. do. A. J. Martineau; Champlain; A. O. Houle, Notaire; St. Celestin; Dr. Bald; St. Barnabé; L. O. Maurault; St. Simon "Bogot"; A. Laperrière, Biblio. du Parlement, Ottawa; A. Desaulniers, M. P. P., Maskinongé; Garant & Trudel; Québec

Les livraisons seront expédiées au fur et à mesure qu'elles paraîtront. Les agents sont autorisés à recevoir l'argent des souscripteurs par sommes de \$2, \$1 et un écu, au gré des personnes qui voudraient opérer des paiements périodiques. BENJAMIN SULTE.

COMPAGNIE D'Assurance Impériale CONTRE LE FEU

1803 ÉTABLIE EN 1803

BUREAU EN CHEF: LONDRES.

AGENCE POUR LE CANADA: 64 1/2 & 65 Rue St. François Xavier MONTREAL.

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACÉ, £ 1,600,000 STERLING.

LES ASSURANCES contre les pertes par le FEU s'effectuent aux conditions favorables et les pertes sont réglées sans en référer au bureau de Londres, il n'y a aucun frais à payer pour les polices ou les endorsements.

AGENCE DE TROIS-RIVIERES, Rue St. Joseph, près du Palais de Justice, CHS. DUMOULIN, WILL. A. RINTOUL, Agent. Agent général pour le Canada. Trois-Rivieres, 1 nov. 1870.

GRAND ASSORTIMENT DE

Pelletteries & Chapcaux, Souliers moux et mitaines, Vétorines et manchons de Vison, Mouton de Perse, Hermine, &c., &c. Capots de chat sauvage, Et de Castor, Robes de buffle et d'ours &, &c.

Le soussigné payera, à son magasin pour les pelletteries et peaux brutes telles que Visons, Castors, Bêtes puantes, Martres, Loups Carriers, Orignaux, Pekans, Renards, Caribous, Loutres, Rats-Musqués, &c.,

LE PLUS HAUT PRIX

Du Marché de Montreal. Trois-Rivieres, 12 septembre 1870.—42.

H. L. BUREAU, Rue des Forges, en face du magasin de M.M. McDougall.

Magasin Nouveau! !

Les soussignés prennent la liberté d'informer le public qu'ils ont ouvert, aux Trois-Rivieres, sur la rue des Forges, vis-à-vis le marché, un magasin consistant en un assortiment des plus variés et des plus complets d'épicerie, tel que:

- Brandy, Jambique, Vin blanc, Vin rouge, Old Rye, Bière, Porter, Melasse, Sirop, Sucre, Thé, Fleur, Savon, Chandelle, Biscuits, Sucrieries, Café, Anis, Epices de toutes sortes, Vanille, Homard, Huile, Marinade, Tabac assorti, Pipes, Raisin, Cigare, Sel fin.

Nous sollicitons respectueusement une part du patronage public, en donnant l'assurance que vous serez servi avec ponctualité, aux prix les plus modérés, chez

C. LABARRE & FRÈRE. Trois-Rivieres 17 Juin. 1870. 7

ATTENTION! Grand avantage pour le public.

Le soussigné désirant se retirer des affaires, vendra pour environ

\$7,000

DE

Marchandises au prix courant,

et un lot assez considérable à 25 par cent au-dessous du prix courant.

De plus il a plusieurs terres défrichées et bâties, dans les paroisses de Nicolet, Ste. Monique, Ste. Brigitte, Ste. Pétrine et Trois-Rivieres, qu'il vendra à des conditions très-litérales, à crédit ou pour argent comptant.

Allez voir et vous êtes certain de faire des marchés avantageux. N. TRAHAN, Marchand. Nicolet, 5 octobre 1870. 6ar-52

ETABLIE EN 1851.

H. M. BALOIR, L'EXPOSITION PREMIER PRIX

Importateur et Manufacturier,

TROIS - RIVIERES.

Le magnifique Stock de Pelletteries manufacturées du soussigné, sera vendu sans réserve et en bas du prix courant dans le courant de cette automne et l'hiver prochain, parce qu'il se propose de discontinuer le commerce du détail au 1er Mai prochain.

L'assortiment importé tout dernièrement et nouvellement fabriqué, se compose de VICTORINE en Vison, Mouton de Perse, Seal-skins, Ermine, et Mouton Gris. CABLES en Vison, Martres, Ermine, Seal-kin fin. MANCHONS en Vison, Ermine, Martres, Seal-skin. CASQUES en Vison, Moutons de Perse, Castor, Loutre. CAPOTS de Monsieur en Castor piqué, Chats Sauvage, Loup Marin. MANTEAUX de Dames en Chien de Mer, Moutons de Perse, Ermine et Seal-skin. ROBES en Ours Noir, Baffles, Léopard, Loup. GANTS et MITAINES en Castor et Loutre piqué, Kid, Original, Buckskin, etc. SOULIERS MOUX Noirs et Jaunes, usés et brodés.

Les Dames et Messieurs qui auront besoin d'un bon article à bon marché, feront bien de visiter cet établissement avant que le premier choix soit vendu. P. S. — Jusqu'au premier de Mai prochain, je payerai pour des peaux de bonne qualité, tel que

Visons, Martres, Pekans, Loutres, Castors, Renards, Ours, Loups-Carriers, Rats Musqués, Bêtes Puantes, etc.,

Le plus haut prix du marché de New-York, argent comptant, pour l'Exportation directe en Europe.

Henri M. Balcer. Trois-Rivieres, 14 Octobre, 1870. 56—6in

Salspareille

DE BRISTOL. EN GRANDES BOUTEILLES, LE GRAND Purificateur du Sang! Est spécialement recommandé Pour le printemps et l'été.

Quant le sang est épais la circulation est entravée, et les humeurs rendues moins saines par les sécrétions lourdes et grasses des mois d'hiver. Ce remède sûr quoique puissant purifie tout le système et devrait être en usage tous les jours comme

POTION MEDICALE

Chez tous ceux qui sont malades ou qui désirent prévenir la maladie. C'est la seule préparation véritable et originale pour opérer LA GUÉRISON PERMANENTE Des cas les plus dangereux et les plus invétérés de scrofules, de Plaies anciennes, Tumeurs, Abscesses, Ulcères,

et pour toutes espèces d'Eruptions scrofuleuses. C'est aussi un remède sans pareil pour les Rhumes, Eulures, Scorbut, Névralgie, Dantes, Débilité générale du système Nerveux, Perte de l'appétit, Langueurs, Etourdissements et toutes les maladies du Foie, les Fièvres intermittentes, Fièvres Bilieuses, Mal d'Estomac, Jannisse, Teignes, etc., etc. SALSEPAREILLE

DE HONDURAS.

C'est sans contestation la préparation la plus pure et la plus puissante de la véritable

C'est le meilleur remède, et de fait sur lequel on puisse compter pour la guérison de toutes les maladies occasionnées par l'état impur du sang ou par l'usage immodéré du calomel.

Les malades peuvent être certains qu'il n'y a pas dans cette préparation le moindre particule de substance mercurielle, minérale ou vénéneuse. Il est parfaitement inoffensif et peut être administré aux personnes faibles ainsi qu'aux enfants les plus délicats, sans causer le moindre préjudice.

Des directions complètes pour se servir de ce remède se trouvent imprimées sur les papiers qui enveloppent la bouteille, et afin de tenir en garde contre les contre-façons voyez la signature de Lannan et Kempster trouée sur l'étiquette bleue. La Salspareille de Bristol est en vente chez tous les pharmaciens du Canada.

Devins et Bolton, près du palais de justice Montréal agents généraux pour le Canada, aussi en vente chez J. F. Henry, Montréal et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecines.

Trois-Rivieres, 1 mai 1868

P. L. CAISSE, Professeur ANGLAIS & FRANCAIS. Rue St. Philippe, TROIS - RIVIERES 7 Octobre, 1870. 27

A VENDRE

ARGENT COMPTANT OU A CRÉDIT.

Une terre de six arpents sur vingt, dans la paroisse de St. Zéphirin de Courval, bien boisée en pin à billots et en grosses épiques rouges, pour bois plat; ce bois peut être employé sur la Rivière St. François ou la Rivière Nicolet, et même sur une petite rivière qui passe à un arpent de cette terre, et qui tombe dans la Rivière Nicolet.

Aussi une autre terre de 90 arpents, dans la même paroisse, sur la Rivière St. François, dont la moitié environ est en terre faite et le reste en bois debout.

Pour les conditions s'adresser au Sous-signé. M. E. HART. Trois-Rivieres, 1870. 77

Russell House, OTTAWA.

JAMES A. GOUIN Propriétaire Three Rivers, June 9th 1870.

Pilules Végétales

SUCRÉES DE BRISTOL, LE GRAND REMÈDE

Pour toutes les Maladies DE L'ESTOMAC, DES INTESTINS, ET DU FOIE.

Renfermées dans des fioles de verres et garanties pour se conserver dans tous les climats.

Ces Pilules sont préparées expressément pour opérer, de concert avec la loi du Purificateur du sang, la Salspareille de Bristol, dans toutes les affections provenant d'humeurs vicieuses ou d'un sang impur. Les malades sans l'abandonner ne doivent pas désespérer. Sans l'influence de ces deux grands remèdes, des maladies considérables, connues jusque-là comme incurables, disparaissent promptement et d'une manière permanente. Dans les maladies suivantes, ces Pilules sont le remède le plus sûr, le plus prompt et le meilleur qui ait jamais été préparé. On doit y courir sans retard.

Maladies de foies, Hémorroïdes, Constipation, Indigestion, Maux de tête, Dyspepsie, Hydroisie.

Depuis bien des années, ces Pilules sont employées dans la pratique quotidienne, toujours avec les meilleurs résultats, et c'est avec la plus grande confiance qu'on les recommande à ceux qui souffrent. Elle est composée des Extraits de Baume Végétaux les plus coûteux, les plus purs et les plus excellents en raison de leur prix élevé. La combinaison de leurs rares propriétés médicales est celle que, même dans les maladies les plus invétérées et les plus graves, ou d'autres remèdes avaient échoué, ces Pilules extraordinaires ont effectué des cures promptes et radicales.

Trois-Rivieres, 1 mai 1868

"De Constitutionnel."

Ce journal paraît tous les Lundis, Mercredis, Vendredis avant-midi, à raison de trois piastres, par année.

Les abonnements datent du 1er et du 15 de chaque mois et il n'en sera reçu aucun pour moins de six mois.

Prix pour un an... \$3.00 6 mois... 1.50.

POUR LES ÉTATS-UNIS: Un an... (en or) \$3.50 Un an... (en greenback) 4.50 Six mois... (en or) 2.00 Six mois... (en greenback) 2.50 payables invariablement d'avance ou sous un mois de délai.

Ce délai expiré, l'abonnement compte sur le pied de \$3.50 par an.

Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant l'expiration du terme de leur abonnement, qui ne sera pas moindre de six mois, les arrérages acquittés.

TARIF DES ANNONCES.—Les annonces sont taxées sur types Brevier. La première insertion par ligne... 7 cts. Les ins. subséquentes par ligne... 2 cts. Une annonce d'une colonne avec conditions, pour l'année... \$30.00 do " " six mois 20.00 do " " trois " 10.00 Adresse d'Affaires, par année... \$3

Toutes annonces sans conditions seront insérées jusqu'à contre-ordre, à 7 cts. la ligne, et tout ordre pour discontinuer une annonce doit être fait par écrit.

Bureaux: Rue Craig, Trois-Rivieres, NORMAND & GERIN, Editeurs & Propriétaires.